

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 9 MAI 2017**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le mardi 9 mai 2017 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères June Smith, Rita D. Turriff et Martine Bouchard ainsi que Monsieur le Conseiller Raynald Banville formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION #17-05-91
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION #17-05-92
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance extraordinaire :

1. Ouverture et présences.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement #17-114 concernant un emprunt de 1 065 500 \$ pour des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc – Chemin de la Station.
4. Période de questions.
5. Levée de l'assemblée.

3. Adoption du règlement #17-114 concernant un emprunt de 1 065 500 \$ pour des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc – Chemin de la Station.

RÉSOLUTION : 17-05-93
ADOPTION DU RÈGLEMENT #17-114 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 1 065 500 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC – CHEMIN DE LA STATION

ATTENDU QUE la Ville se doit d'effectuer des de réfection de la conduite d'aqueduc sur le chemin de la Station pour le bien-être des résidents de ce secteur;

ATTENDU QUE pour l'exécution desdits travaux, la Ville a reçu de la ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans une lettre du 23 janvier 2017, confirmation d'une aide financière maximum de 1 052 450 \$, tel qu'il appert de la lettre jointe en Annexe A au présent règlement. Cette aide financière comporte un versement comptant du gouvernement du Canada d'un montant de 634 005 \$ et un versement sur une période de dix (10) ans du gouvernement du Québec d'un montant de 418 445 \$.

ATTENDU QUE cette aide financière a été accordée selon un coût maximal admissible de 1 268 010 \$ (Annexe A) et que selon le coût réel des travaux, cette aide financière sera ajustée selon les termes du protocole d'entente;

ATTENDU QUE le présent règlement doit passer par l'approbation des personnes habiles à voter du secteur de l'aqueduc public de Métis-sur-Mer et doit être soumis à l'approbation ministérielle;

ATTENDU QUE le directeur général mentionne que ce règlement a pour objet des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc sur le chemin de la Station comportant une dépense de 1 065 500 \$ et un emprunt de 1 065 500 \$ remboursable en 10 ans;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné le 2017-05-01;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et majoritairement résolu que soit adopté ce règlement numéro 17-114 tel que présenté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de période de questions, aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #17-05-94
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la présente séance soit levée à 19h40.

Jean-Pierre Pelletier, Maire

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier